

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**AeroCrete 1 (LP)**

Date d'impression: 18.03.2020

Code du produit: 03.113.100_v1.1

Page 1 de 7

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

AeroCrete 1 (LP)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Préparations pour construction et bâtiment nulle part appelées autrement.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	MTC GmbH	
Rue:	Adolf - Oesterheld - Straße 1	
Lieu:	D-97337 Dettelbach	
Boîte postale:	80	
	D-97337 Dettelbach	
Téléphone:	+49(0)932491910	Téléfax: +49(0)9324919155
e-mail:	info@mtc-chemie.com	
Internet:	www.mtc-chemie.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49(0)932491910**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de la directive 1999/45/CE.

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Mentions de danger:

Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement: Attention

Pictogrammes: GHS07

**Mentions de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



AeroCrete 1 (LP)

Date d'impression: 18.03.2020

Code du produit: 03.113.100_v1.1

Page 2 de 7

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

wässrige tensidische Lösung

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
270-115-0	Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts	1 - < 5 %
68411-30-3	Xi - Irritant R38-41	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H315 H318 H412	
01-2119489428-22		

Texte des phrases R, H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Appliquer dès le début un spray de cortisone.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Aucune mesure particulière ne sont exigées.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Changer les vêtements imprégnés. Après contact avec la peau, se laver avec: Eau et savon.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas de contact avec les yeux, rincer soigneusement avec de l'huile de table et consulter un médecin.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

troubles gastro-intestinaux.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Le produit lui-même n'est pas combustible.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**AeroCrete 1 (LP)**

Date d'impression: 18.03.2020

Code du produit: 03.113.100_v1.1

Page 3 de 7

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Recueillir mécaniquement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Précautions de manipulation:

Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants:
inhalation.

contact avec la peau.

contact avec les yeux.

Préventions des incendies et explosion

Le produit n'est pas: Combustible.

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Information supplémentaire

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**Conserver le récipient bien fermé. Matériau approprié pour Récipient:
Polyéthylène. Verre.**Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Acide.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage conseillée : de °C: +5 à °C: +40

Durée de stockage maximale : 12 Monate

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Conseils supplémentaires**

Ne contient aucune substance en concentrations dépassant les limites fixées pour les postes de

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



AeroCrete 1 (LP)

Date d'impression: 18.03.2020

Code du produit: 03.113.100_v1.1

Page 4 de 7

travail.

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'hygiène**

Changer les vêtements imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Protection individuelle

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Protection des mains

Protection des mains: Gants à usage unique.

Mesures de protection supplémentaires pour les mains: Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité / la perméabilité. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Protection des yeux

Protection oculaire appropriée: Lunettes de protection hermétiques.

Protection de la peau

Protection du corps appropriée: Combinaison. Bottes.

Remarques: Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Mesures techniques pour éviter l'exposition
cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	bleu
Odeur:	caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C):	7,0 ± 1,0
----------------------	-----------

Modification d'état

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
--	--------

Densité (à 20 °C):	1,01 ± 0,02 g/cm³
--------------------	-------------------

Hydrosolubilité:	complètement miscible
------------------	-----------------------

Durée d'écoulement: (à 23 °C)	15 ± 5 4 DIN 53211
----------------------------------	--------------------

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides:	1,00 %
--------------------------	--------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si stocké et manipulé correctement.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



AeroCrete 1 (LP)

Date d'impression: 18.03.2020

Code du produit: 03.113.100_v1.1

Page 5 de 7

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si stocké et manipulé correctement.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses lors de la manipulation et de stockage.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun connu Produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Toxicité aiguë, par voie orale

DL50: > 2000 mg/kg

espèce: Rat

Méthode: OCDE 401

Source: Référence bibliographique

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
68411-30-3	Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts				
	orale	ATE	500 mg/kg		

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

Irritation et corrosivité

Aucune information disponible.

Effets sensibilisants

Aucune information disponible.

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Aucune information disponible.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Aucune information disponible.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

Information supplémentaire

Quelle: Fremdsicherheitsdatenblatt

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.2. Persistance et dégradabilité**

Taux de décomposition (%): 94

Temps (d): 28

OECD 302B / ISO 9888 / CEE 88/302 annexe V, C.9

Taux de décomposition (%): 77

Temps (d): 28

OECD 301B / ISO 9439 / CEE 92/69 annexe V, C.4-C

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**AeroCrete 1 (LP)**

Date d'impression: 18.03.2020

Code du produit: 03.113.100_v1.1

Page 6 de 7

Information supplémentaire

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).
Source: Référence bibliographique
Les indications relatives à l'écologie se rapportent aux principaux composants.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

L'élimination des emballages contaminés

Eau (avec détergent). Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport fluvial (ADN)**Autres informations utiles (Transport fluvial)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport maritime (IMDG)**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**Autres informations utiles (Transport aérien)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Information supplémentaire

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE****Information supplémentaire**

Marquage (EU-GHS) Mot signal: Danger
Pictogrammes des risques Effets caustiques

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**AeroCrete 1 (LP)**

Date d'impression: 18.03.2020

Code du produit: 03.113.100_v1.1

Page 7 de 7

Modifications

Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
zone de validité: états-membres de la CE *

Abréviations et acronymes

k.D.v.	keine Daten vorhanden
n.a.	nicht anwendbar
MAK	Maximale Arbeitsplatzkonzentration

Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)

38	Irritant pour la peau.
41	Risque de lésions oculaires graves.

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. *

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)